

Secrétariat général du gouvernement

Nouméa, le 27 Mars 2016

-----  
Direction des ressources humaines et de la fonction  
publique de Nouvelle-Calédonie

-----  
Pôle Fonction publique

-----  
Service de la gestion statutaire des fonctionnaires

-----  
Section gestion statutaire 1

-----  
Mél : sgsf.drhfpnc@gouv.nc  
Tél. : 25.60.93- Fax : 27.47.00

-----  
N° CS16-3133- 148

**CIRCULAIRE**  
**A l'attention des employeurs publics**

Objet : Campagne de recrutement par liste d'aptitude spéciale des professeurs des écoles au titre de l'année 2016.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les personnels titulaires du cadre territorial de l'enseignement du premier degré placés sous votre autorité de l'ouverture, au titre de l'année 2016, d'une campagne de recrutement par liste d'aptitude spéciale pour l'accès au corps des professeurs des écoles, en vue de pourvoir 20 postes.


Les conditions de recevabilité des candidatures sont précisées dans la fiche de candidature ci-jointe.

Les fiches de candidatures accompagnées des pièces justificatives doivent parvenir, sous couvert de la voie hiérarchique, au secrétariat de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie (18 rue Paul Doumer – BP M2- 98849 Nouméa Cedex) **au plus tard le 22 avril 2016 à 16 heures**. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus prises en considération.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence de production des pièces justificatives, le renseignement mentionné sur la fiche de candidature ne sera pas pris en compte. En outre, pour être recevables, les attestations doivent être réalisées par le directeur de l'école concernée ou par la collectivité employeur.

La présente circulaire ainsi que la fiche d'inscription sont téléchargeables sur le site internet de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie (DRHFPNC).

Pour le président du gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie et par délégation



Myriam BEAUMONT  
Directrice adjointe des ressources humaines  
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie  
en charge du pôle Fonction publique

**ANNEE 2016**

**CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE SPECIALE POUR L'ACCES AU CORPS DE PROFESSEURS DES ECOLES**

**CONDITIONS DE RECEVABILITE (joindre toutes les pièces justificatives, à défaut le dossier sera irrecevable) :**

- être titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un diplôme pédagogique professionnel spécialisé, (**joindre une copie d'un des diplômes précités**)
- exercer des fonctions statutairement dévolues au corps des personnels enseignants du premier degré, (**joindre l'attestation ci-jointe**)
- justifier de trois années de services effectifs au 11<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire, au 1<sup>er</sup> octobre 2015. (**joindre la copie de l'arrêté d'avancement au 11ème échelon**).

**CANDIDATURE A ADRESSER SOUS COUVERT DE LA VOIE HIERARCHIQUE  
AU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Employeur : <input type="checkbox"/> Province Iles <input type="checkbox"/> Province Nord <input type="checkbox"/> Province Sud <input type="checkbox"/> Vice-rectorat <input type="checkbox"/> Nouvelle-Calédonie <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) _____	<b>CRITERES DE CLASSEMENT</b> (cadre réservé à l'administration)
I - ANCIENNETE GENERALE DE SERVICE en qualité d'enseignant <b>fonctionnaire</b> au 01/03/2016 Date de nomination : _____ ( <b>joindre obligatoirement la pièce justificative</b> )	Nombre d'années (1 pt/année – Max. 40 pts seules comptent les années complètes) <input type="text"/>
II - NOTE PEDAGOGIQUE D'INSPECTION Note : _____/20 ( <b>joindre obligatoirement le rapport d'inspection</b> ) ( <b>rappel : seules peuvent être prises en compte les notes attribuées entre 2014 et 2016</b> )	Note (x 2) (max. 40 pts) <input type="text"/>
III - DIPLOMES UNIVERSITAIRES ( <b>joindre obligatoirement les pièces justificatives</b> ) <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau III (diplôme obtenu après accomplissement de 2 ans d'études universitaires après le BAC : 2 points) : _____ <input type="checkbox"/> Diplôme de niveau II (Licence et plus : 3 points) : _____	max. 5 pts <input type="text"/>
IV - DIPLOMES PROFESSIONNELS ET MIXTES ( <b>joindre obligatoirement les pièces justificatives</b> ) <input type="checkbox"/> CAAPSAIS/CAPA-SH (5 points + 2 pts max./option complémentaire) <input type="checkbox"/> CAFIPEMF (5 points + 2 pts max./spécialisation) <input type="checkbox"/> CAPEJS (5 points) <input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat de psychologue scolaire (5 points) <input type="checkbox"/> Diplôme de directeur d'établissement spécialisé (10 points) <input type="checkbox"/> Autres diplômes (5 points quelque soit le nombre) : _____	max. 39 pts <input type="text"/>
<b>RAPPEL : aucune pièce justificative ne sera réclamée par l'administration</b> et à défaut de les avoir fournies, le renseignement mentionné sur la fiche d'inscription ne sera pas pris en compte. La candidature devra être réceptionnée, <u>sous couvert de la voie hiérarchique</u> , par le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au plus tard <b>le 22 avril 2016 sous peine d'irrecevabilité</b> . Date : _____ (Signature du candidat)	TOTAL (max. 124 pts) <input type="text"/>

**AVIS DE L'EMPLOYEUR :**

**Annexe candidature à la liste d'aptitude spéciale pour l'accès au corps des professeurs des écoles**

**Attestation d'exercice de fonctions dévolues au corps des instituteurs**

**Prénom :**  
**Nom :**  
**Affectation actuelle:**

**Assure à ce jour les fonctions statutairement dévolues au corps des instituteurs, telles que définies à l'article 3 de la délibération n° 345 du 30 décembre 2002 portant création du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie.**

Rappel : conformément aux dispositions de l'article 3 de la délibération n° 345 susvisé, les personnels enseignant du 1<sup>er</sup> degré :

- participent aux actions d'éducation, principalement assurant un service d'enseignement dans les écoles primaires
- procèdent à une évaluation permanente du travail des élèves et apportent une aide à leur travail personnel
- ils peuvent également être appelés à exercer leurs fonctions dans les établissements d'enseignement spécialisé, dans les SEGPA, dans les établissements de formation des maîtres, ainsi que les inspections d'enseignement primaire et les secrétariats des commissions de l'enseignement spécialisé

**Assure à ce jour d'autres fonctions, préciser lesquelles :**

.....  
.....  
.....

**Date :**

**Signature et cachet de l'employeur :**



**Cette attestation doit être jointe à la fiche de candidature et réceptionnée à la DRHFPNC au plus tard**

**le 22 avril 2016**

**(soit par dépôt ou envoi postal au 18 avenue Paul Doumer BP M2 - 98849 Nouméa Cedex**

**soit par mail : [sgsf.drhfpnc@gouv.nc](mailto:sgsf.drhfpnc@gouv.nc))**